



Le projet social de Ciléa

Ciléa est une association régie par la loi de 1901.

Ses membres fondateurs sont le Comité Interprofessionnel du Logement du Sud-Ouest (CILSO) et ses filiales logement : Domofrance, Clairtienne, Logévie, Angle Vert et Domocentre.

Pour que le droit au logement soit de plus en plus une réalité pour tous, le CILSO et ses filiales ont souhaité créer Ciléa.

Ciléa est ouverte aux associations des secteurs de la solidarité et de l'insertion ainsi qu'aux représentants des collectivités locales. Ils peuvent en être membres associés ou adhérents.

Le Conseil d'Administration de Ciléa est actuellement composé des représentants de chaque membre fondateur ainsi que des représentants de trois membres associés : le Diaconat de Bordeaux, Habitat et Humanisme-Gironde et Emmaüs-Gironde.

Le 8 avril 2011, Ciléa a obtenu les agréments suivants, lui permettant de réaliser ses missions sur le territoire Girondin :

- ingénierie sociale, technique et financière,
- intermédiation locative et gestion locative sociale.

Avec son offre de logement accompagné et de logement adapté, l'action de Ciléa s'inscrit dans le cadre de la politique du « logement d'abord » qui vise à optimiser la prise en charge des personnes mal logées en privilégiant l'accès ou le maintien dans le logement plutôt que l'hébergement.

Ciléa complète et renforce l'action des associations d'insertion par le logement agréées. Elle a pour ambition d'agir en faveur du logement des personnes défavorisées, en cohérence avec l'environnement associatif existant.

Par ailleurs, selon une étude de l'Observatoire des inégalités parue en 2011, 1 million de personnes en France ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté (50 % du revenu médian) alors qu'elles bénéficient d'un emploi.

Ciléa s'adresse aux travailleurs qui cumulent précarité économique, difficultés sociales ou familiales et qui ont besoin d'une solution de logement de transition avant de pouvoir accéder au logement autonome.



II - La sous-location

Ciléa propose des logements en sous-location pour permettre aux travailleurs rencontrant des obstacles à l'accès au logement autonome d'accéder au logement par la médiation locative.

Le profil des publics visés impliquant une proximité avec les bassins d'emploi du département, les logements proposés par Ciléa se situeront de préférence sur les territoires tendus notamment l'agglomération Bordelaise et le Bassin d'Arcachon.

Les logements mobilisés par Ciléa présenteront des typologies variées pour permettre l'accueil au plus grand nombre de foyers, dans toutes leurs diversités.

Les publics éligibles à la médiation locative sont :

- orientés par la Commission de Médiation lorsqu'elle a préconisé une mesure de sous-location au profit d'une personne reconnue prioritaire au titre du DALO,
- en sorties des logements d'urgence,
- signalés par les bailleurs pour un maintien dans les lieux (dans le logement initial ou dans un autre logement).

L'accompagnement vise à mobiliser toutes les ressources des personnes pour acquérir et développer l'autonomie nécessaire pour prendre en charge un logement, étape incontournable de l'insertion. Il est adapté dans ses modalités (fréquence des visites, actions proposées) à la situation et aux besoins spécifiques des personnes.

Ce dispositif est formalisé à travers :

- une convention cadre de mise à disposition de logements de sous-location avec objectif de bail glissant, signée entre Ciléa et chaque bailleur,
- un contrat de sous-location signé entre Ciléa et le sous-locataire, prévu pour une durée de 6 mois renouvelable,
- un contrat d'accompagnement individualisé formalisant les engagements respectifs de Ciléa et du sous-locataire.

Cet accompagnement porte sur :

- l'accès et l'installation dans le logement :
 - aide à l'aménagement,
 - soutien dans les démarches administratives liées à l'installation : ouverture des droits, souscription des contrats d'assurance, de fourniture d'énergie...
 - assistance à la signature de bail lors du glissement.
- la gestion quotidienne et l'appropriation du logement :
 - conseil et soutien dans la gestion du budget,
 - conseil à la consommation, sensibilisation à la maîtrise des charges liées au logement (eau, gaz, électricité),
 - responsabilisation au regard des obligations liées au logement, notamment concernant l'entretien et la propreté du logement,
 - développement de l'autonomie dans les démarches administratives courantes.
- l'intégration dans l'environnement :
 - aide à la compréhension et au respect des règles de vie en société,
 - développement de relations respectueuses avec le voisinage, avec les différents intervenants tels que les représentants du bailleur, les intervenants sociaux...
 - aide à la connaissance de l'environnement et à l'utilisation des services de proximité tels que les commerces, les services publics, les transports en commun.



